

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU  
1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du lundi 9 octobre 2006**

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

**PRÉSENTS**

M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS,  
Mme Michèle HAEGY, Mme Claude TRAMBOUZE,  
M. Franck BOUNIOL, M. Alain LE GARREC,  
Mme Josy POSINE, M. Antoine BARTH, M. Philippe MICHON,  
M. Aurélien CHEVALLIER, Melle Dominique d'HENRY

**EXCUSÉES**

Mme Florence BERTHOUT  
Mme Marie-Madeleine de VERCHÈRE

— — —

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET,  
Maire du 1<sup>er</sup> Arrondissement.

MM. Emmanuel CALDAGUÈS et Aurélien CHEVALLIER sont désignés comme  
secrétaires de séance.

— — —

M. le Maire salue la présence de Mme Marie-Pierre de la GONTRIE, Adjointe au Maire de Paris chargée de la Démocratie Locale et des Relations avec les associations, pour évoquer plus particulièrement la question de l'ouverture d'une Maison des associations dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

M. Jean-François LEGARET rappelle que cette ouverture est réclamée par le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement depuis 2001, ce qui l'a conduit à adopter à l'unanimité plusieurs questions ou vœux en ce sens.

Ces démarches ont été adressées à Mme Marie-Pierre de la GONTRIE qui a fait preuve d'une réelle bonne volonté pour essayer de trouver un local susceptible d'accueillir un équipement de ce type, dans un arrondissement connu pour ses faibles opportunités foncières.

Une visite a pu être organisée pour un local rue du Louvre, dont la configuration ne convenait pas, notamment pour l'accessibilité des personnes handicapées.

M. le Maire indique ne pas avoir été tenu particulièrement informé de l'évolution du dossier et en avait donc déduit qu'aucune solution n'avait pu être trouvée.

Un débat parallèle a eu lieu pour l'affectation du local libéré par une halte-garderie en 1999 sur la Terrasse Lautréamont, dans le Forum des Halles, pour lequel plusieurs projets ont été présentés.

Le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement avait délibéré en faveur de l'installation d'une crèche susceptible d'accueillir partiellement des nourrissons handicapés, mais en dépit du soutien de Mme Pénélope KOMITES, Adjointe au Maire de Paris chargée des Personnes Handicapées, cette proposition n'a pu voir le jour.

D'autres propositions ont été faites, émanant par exemple de l'association « Mains Libres » en faveur d'une bagagerie.

M. le Maire considère qu'aucun arbitrage définitif n'a été rendu et que la question de l'affectation du local Terrasse Lautréamont reste donc ouverte.

Un dossier de cette nature mérite une large concertation, qui ne permettra sans doute pas de satisfaire tous ceux qui soutiennent des projets différents.

Or, c'est à ce moment-là que M. Jean-François LEGARET a appris que la Mairie de Paris comptait installer dans ce local une Maison provisoire des associations.

En effet, une adresse a pu être trouvée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement pour l'installation définitive d'une Maison des associations au 15, rue Jean Lantier, projet approuvé à l'unanimité par le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Des réserves ont certes été émises quant à la localisation qui paraît excentrée pour le 1<sup>er</sup> arrondissement ou quant à sa configuration qui ne permet pas une ouverture rapide.

M. le Maire confirme n'avoir formulé aucune opposition à l'idée d'installer cet équipement au 15, rue Jean Lantier, même s'il s'avère cependant que le chantier ne pourra être conclu avant l'automne 2008.

C'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris s'est mise en recherche d'une localisation provisoire, de manière à ouvrir cet équipement avant les prochaines échéances électorales.

Le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement a donc été mis devant le fait accompli et la décision de la Mairie de Paris de retenir le local Terrasse Lautréamont lui a été imposée.

M. Jean-François LEGARET réclame en la matière le respect de la loi et plus spécialement de l'article L 2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que « le Conseil d'arrondissement délibère sur l'implantation » des équipements de proximité, définition recouvrant les Maisons des associations.

M. le Maire considère le respect de cette disposition législative comme impératif et qu'à défaut la saisine du juge administratif n'est pas exclue.

Il faudra donc que le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement puisse délibérer sur l'implantation de la Maison des associations du 1<sup>er</sup>, fût-elle à titre provisoire.

M. le Maire a eu l'occasion de présenter son point de vue à Mme Marie-Pierre de la GONTRIE et espère que le présent débat permettra de trouver une solution, d'autant plus que le 1<sup>er</sup> arrondissement a été plus patient que ses voisins, la plupart d'entre eux disposant déjà d'une Maison des associations.

M. Jean-François LEGARET ajoute soutenir le projet d'ouverture d'une bagagerie pour les sans domicile fixe, de même qu'il lui paraît indispensable de faire aboutir le projet d'ouverture d'une crèche dans le quartier des Halles.

M. le Maire précise que ces projets n'ont pas à se contredire l'un l'autre, mais être conduits en mariant le mieux possible les opportunités existantes.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE remercie M. le Maire de son invitation et se déclare disposée à lever toutes les ambiguïtés et dissiper toutes les incertitudes touchant au projet de Maison des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE se félicite qu'un CICA se réunisse sur ce thème, comme l'ont fait d'ailleurs d'autres arrondissements.

La création d'une telle Maison par arrondissement a été annoncée dès 2001, sur la base d'un diagnostic établi à partir de la vitalité du monde associatif et son rôle dans l'équilibre du lien social d'une collectivité.

Les activités d'une association sont difficiles à mener en milieu urbain, qui plus est à Paris, que ce soit pour des locaux permanents ou même simplement pour une domiciliation qui se fait souvent à l'adresse privée d'un des membres.

Une Maison des associations a vocation à répondre à une partie de ces questions, dans la mesure où elle permet leur domiciliation, y stocker la documentation, recevoir du courrier, disposer d'un lieu de rencontre avec les adhérents potentiels, organiser des réunions, accéder à la reprographie et internet.

Ces services sont proposés par la Mairie de Paris à titre gratuit.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE rappelle que la Mairie de Paris n'a pas la capacité financière, ni le territoire de la capitale la capacité foncière pour proposer des surfaces très étendues aux Maisons des associations, raison pour laquelle un formatage type a été déterminé.

Le cahier des charges qui en découle est loin d'être parfait mais c'est sur cette base que plusieurs Maisons des associations ont pu être ouvertes, dont le calendrier a été arrêté de manière pragmatique, sur la base de la faisabilité des projets.

Il a été par exemple plus facile de faire aboutir cet équipement dans des arrondissements bénéficiant d'opportunités foncières ou d'un réel dynamisme des élus locaux.

Pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, une prospection très active a eu lieu conduisant à une visite de 18 adresses différentes.

M. le Maire fait remarquer avoir également proposé des adresses dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE ne partage pas tout à fait ce point de vue mais convient que le 1<sup>er</sup> arrondissement dispose de très peu d'opportunités, d'autant plus que le local est soumis à des contraintes spécifiques, par exemple une accessibilité des personnes handicapées.

La localisation du 15, rue Jean Lantier a donc été retenue, même si elle est loin d'être idéale, les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement en ayant été informés dès le mois de novembre 2004.

Le principal défaut de cette localisation est son caractère excentré, comme l'est cependant également la Mairie du 1<sup>er</sup>.

L'immeuble du 15, rue Jean Lantier nécessite toutefois de lourds travaux d'aménagement, ce qui ne permet pas une ouverture de la Maison des associations avant l'automne 2008.

Face à un tel calendrier, il a été décidé de retenir une solution provisoire, comme cela fût le cas pour d'autres arrondissements, pour répondre le plus vite possible à l'attente du monde associatif.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE a pris acte de l'accord de principe du Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement pour proposer une solution provisoire, même si le désaccord porte sur le choix de la Terrasse Lautréamont.

Pour cette solution provisoire, c'est donc bien le local ayant précédemment abrité une halte-garderie qui a été retenu, même si la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement avait le projet d'y rouvrir une structure d'accueil de la petite enfance.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE croit cependant savoir que ce projet n'a pas été retenu par la Mairie de Paris, d'autant qu'il ne suscitait pas l'unanimité de ses futurs utilisateurs.

Cet espace de 120 m<sup>2</sup> étant vacant, il est apparu intéressant de le réutiliser pour y installer de manière provisoire la Maison des associations.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE précise que la surface de ces équipements est fonction de la taille des arrondissements et que les 120 m<sup>2</sup> pour le 1<sup>er</sup> arrondissement peuvent être comparés aux 120 m<sup>2</sup> retenus pour les 2<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements.

Le plus grand de ces équipements se situe dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, non pas parce que le Maire de Paris en est l'élu, mais parce que le projet portait dès l'origine sur un local précis dont l'aménagement a été cofinancé par la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE convie les associations présentes à aller visiter les Maisons existantes et demande que soit diffusé leur bilan d'activités.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE convient que le choix de la Terrasse Lautréamont pour la Maison provisoire des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement a suscité une tension avec M. Jean-François LEGARET, le local en cause étant convoité pour plusieurs projets différents.

Parmi les projets les plus récents est apparu celui de l'ouverture d'une bagagerie pour les personnes sans domicile fixe, en faveur duquel le Maire de Paris s'est clairement engagé lors de son compte rendu de mandat dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE signale qu'un projet analogue a été réalisé dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, à l'initiative du Conseil de quartier, dans un bâtiment municipal ayant abrité des bains-douches municipaux rue des Deux Ponts.

La seule difficulté dans le 1<sup>er</sup> arrondissement est de savoir si ce projet de bagagerie, que nul ne conteste, doit conduire à compromettre l'ouverture de la Maison provisoire des associations dans le Forum des Halles.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE se déclare ouverte au débat, sachant que l'existence de projets concurrents peut déboucher sur une politique de dominos entre les différents locaux vacants, alors que l'aspect opérationnel doit prévaloir.

Ce débat doit donc permettre l'échange objectif d'arguments avec le souci de pouvoir ouvrir des équipements prévus en respectant le calendrier initial.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE ajoute que les recherches sont actuellement en cours pour trouver un local susceptible d'abriter cette bagagerie et qui nécessite de mener une action de conviction, voire d'appropriation par les riverains.

M. Jean-François LEGARET se félicite de la suggestion de Mme Marie-Pierre de la GONTRIE de faire visiter aux associations présentes les Maisons existantes et propose que les responsables intéressés se manifestent auprès de lui.

Par ailleurs, M. le Maire demande à Mme Marie-Pierre de la GONTRIE de lui préciser la date exacte d'ouverture du local de la rue Jean Lantier.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE précise qu'il s'agira de septembre 2008.

Enfin, M. le Maire signale que le local de la Terrasse Lautréamont est inclus dans les Pavillons WILLERVAL, appelés à disparaître dans le cadre de la rénovation du Forum des Halles.

D'autres espaces sont sans doute également disponibles sur la Terrasse Lautréamont, notamment le Pavillon des Arts, qui mériteraient d'être examinés en vue d'une réutilisation temporaire.

M. Jean-François LEGARET demande à Mme Marie-Pierre de la GONTRIE si cet inventaire des locaux vacants a été effectué et dans le cas contraire si une mission regroupant les associations intéressées ne pourrait pas conduire cet inventaire.

Dernier élément, M. le Maire demande si les travaux dans le local ayant abrité précédemment la halte-garderie ont déjà commencé ou non, comme la rumeur publique le laisse entendre, risquant ainsi de placer le Conseil d'arrondissement devant le fait accompli.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE fait confiance aux services de la Mairie de Paris quant à la recherche de sites, y compris dans le périmètre des Halles.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE n'a pas connaissance dans le détail du projet de rénovation des Halles mais relève que si des locaux vacants étaient disponibles, ils pourraient également abriter le projet de bagagerie.

Le seul local qui lui avait été proposé à ce jour est donc bien celui qui avait abrité précédemment la halte-garderie Terrasse Lautréamont.

Au niveau des travaux, seul l'abattage des cloisons a été effectué à ce jour, mais Mme Marie-Pierre de la GONTRIE insiste sur le fait qu'il n'est nullement question que cette opération soit menée en catimini.

Quel que soit le projet finalement retenu, le local en cause nécessite des travaux d'aménagement, incluant l'abattage des cloisons.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE a conscience que l'annonce du début des travaux peut déconcerter, mais ce chantier ne vise pas aujourd'hui à y aménager expressément une Maison des associations.

Dans le cas contraire, la présence de Mme Marie-Pierre de la GONTRIE au présent CICA ne se justifierait plus.

M. le Maire prend acte de ces déclarations et donne la parole aux associations.



Par entorse au règlement, M. le Maire accepte que la question de l'association « ACCOMPLIR » soit posée en premier.

**QUESTIONS DE Mme Elisabeth BOURGUINAT – SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION « ACCOMPLIR ».**

*Les associations du 1<sup>er</sup> arrondissement, notamment celles qui sont impliquées dans la concertation sur le projet des Halles et qui sont en train de constituer une coordination associative, ont du mal à comprendre qu'un local aussi réduit que celui de l'ancienne halte-garderie soit destiné à accueillir la Maison des associations provisoire, sachant que parmi les difficultés que rencontre la concertation, figure l'absence d'une salle de réunion suffisamment vaste : la moindre réunion de travail attire 80 personnes, et les réunions plénières 120 à 130 personnes. Toutes ces réunions se tiennent pour l'instant à l'Hôtel de Ville, ce qui en complique considérablement l'organisation. Pour des raisons de sécurité, l'ancienne halte-garderie ne pourra pas accueillir plus de 40 personnes, à supposer qu'une de ses salles permette de mettre autant de monde autour d'une table. Elle nous semble inappropriée, car ce dont les associations ont le plus besoin dans ce quartier, ce n'est pas de bureaux, mais de grandes salles de réunions.*

*C'est pourquoi, nous suggérons que la Maison des associations provisoire prenne plutôt place dans l'ancien Pavillon des Arts. Il semble que 200 m<sup>2</sup> de ce local aient déjà été attribués à l'association « les Relais du Cœur », et que les 500 m<sup>2</sup> restants soient destinés au Bureau des Temps. Cette dernière structure doit-elle impérativement s'installer aux Halles et disposer d'un tel espace ? Ne vaudrait-il pas mieux, en implantant dans l'ancien Pavillon des Arts la Maison des associations provisoire, donner enfin à la concertation sur le projet des Halles un local qui lui permettra de fonctionner convenablement, comme le prévoit d'ailleurs la Charte de la concertation des Halles finalisée en décembre 2005 ?*

*Le local de l'ancienne halte-garderie redeviendrait alors disponible et pourrait éventuellement accueillir le projet de bagagerie de l'association « Mains Libres », projet auquel participent de nombreux membres d'Accomplir et autres habitants et associations du quartier, et qui bénéficie du soutien des maires des quatre premiers arrondissements. Ce local nous paraîtrait en effet parfaitement adapté : sa taille permettrait d'installer une cinquantaine de casiers et de disposer d'un espace de réunion pour la gestion de la bagagerie ; il pourrait être utilisé pratiquement sans réaliser de travaux ; situé à l'écart des immeubles d'habitation, il faciliterait l'acceptabilité du projet pour les riverains, et en même temps, étant implanté à proximité des lieux de vie des SDF comme des ADF concernés, il pourrait exercer un rayonnement sur la vie du quartier.*

M. Gilles BEAUVAIS proteste contre cette entorse au règlement qui ne respecte pas l'ordre du jour.

M. le Maire assume cette entorse et donne la parole à Mme Marie-Pierre de la GONTRIE.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE rappelle que le thème du présent CICA porte sur la Maison des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement, raison pour laquelle il ne lui paraît pas convenable d'opposer les projets entre eux, à fortiori lorsque l'un des projets est en faveur de personnes confrontées aux difficultés de la vie.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE déplore que la formulation de la question l'astreigne à devoir défendre le projet de la Maison provisoire des associations, alors que nul ne conteste l'intérêt de l'ouverture d'une bagagerie.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE demande que le débat puisse se poursuivre de manière sereine et non pas se réduire au libellé de la question de l'association « ACCOMPLIR ».

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE rappelle ne pas avoir qualifié le projet de bagagerie de « tardif », mais simplement qu'il est apparu après celui d'y installer une Maison provisoire des associations.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE constate que l'association « ACCOMPLIR » propose que la Maison provisoire des associations s'installe dans le Pavillon des Arts, considérant sans doute que les projets qui y sont prévus sont sans intérêt.

L'association « ACCOMPLIR » conteste cette interprétation.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE confirme avoir entendu que l'Agence des Temps serait sans intérêt, alors qu'en réalité, cette structure serait installée au premier étage de l'ancien Pavillon des Arts, niveau qui en tout état de cause n'aurait jamais pu abriter une bagagerie.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE signale que l'association « ACCOMPLIR » regrette l'absence de grande salle de réunion alors que justement, une structure de ce type est prévue dans l'espace libéré par le Pavillon des Arts et sera dédiée de manière mutualisée à la concertation des Halles.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE observe enfin que le projet d'installer les Relais du Cœur dans une partie du Pavillon des Arts est mal connu de l'association « ACCOMPLIR », puisque les Relais du Cœur disposent actuellement de 200 m<sup>2</sup> et que son déménagement est prévu pour leur permettre de disposer d'une surface plus importante.

Leur demande initiale portait sur 500 m<sup>2</sup>, prétention qui a été diminuée pour permettre l'ouverture d'une grande salle de réunion évoquée précédemment.

Il a été demandé aux services techniques de la Mairie de Paris d'examiner les différentes possibilités de découpage de l'espace libéré par le Pavillon des Arts, mais les contraintes de distribution et de circulation des personnes ne permettent pas toutes les options.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE insiste sur l'aspect provisoire de l'installation d'une Maison des associations Terrasse Lautréamont, raison pour laquelle il lui paraît de meilleure gestion d'installer dans le Pavillon des Arts des structures appelées à y rester.

La Mairie de Paris a donc arrêté le projet de réutiliser l'espace libéré par le Pavillon des Arts pour d'une part les Relais du Cœur et l'Agence des Temps et, d'autre part, la grande salle de réunion, spécialement dédiée à la concertation des Halles, mais également accessible à la Maison des associations.

**QUESTIONS DE Mme Françoise STRAËBLER – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « AD'AGE ASSISTANCE ».**

*La maison des associations peut-elle servir de siège à une association ?*

*Quelles sont les associations qui profitent de cette maison ?*

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE confirme que la Maison des associations peut servir de siège à une association, sans toutefois lui permettre de pouvoir y installer à demeure ses activités.

Une Maison des associations est ouverte à toute association ayant une existence légale, à l'exclusion des sectes et des partis politiques.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE rappelle enfin que le bilan d'activités mentionne la liste des Maisons des associations actuellement ouvertes et convie les associations intéressées à les visiter.

M. le Maire est favorable à une visite collective, de manière à conduire un débat avec les responsables actuels.

**QUESTIONS DE Mme Paule CHAMPETIER de RIBES – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « CURIOSITAS ».**

*1) Combien de maisons des associations sont-elles implantées dans Paris, avez-vous un premier bilan de leur fréquentation ? Les associations sont-elles seulement locales ou régionales ? Quelle est en moyenne la superficie ? Les heures d'ouverture répondent-elles aux attentes, ont-elles fait l'objet d'une étude du bureau des temps ? Quels aspects semblent les plus appréciés : espace de réunion, renseignements, connexion internet... ?*

2) *Après avoir exploré un certain nombre de lieux possibles, la dernière proposition en date : l'ancienne halte-garderie est impensable tant pour des raisons d'accès (impossible aux handicapés) que pour son exigüité. Nous proposons donc le rez-de-chaussée du 59, rue de Rivoli, la Ville ayant acheté cet immeuble, il lui est sans doute possible de le destiner à l'arrondissement, cela bénéficierait à ce projet, en créant une mutualisation des équipements. Une annexe pouvant se situer au 111, rue Saint-Honoré, appartenant aussi à la Ville qui contrairement à la convention signée par la Ville n'est ouverte que rarement au public.*

M. Gilles BEAUVAIS pose ces questions en lieu et place de Mme Paule CHAMPETIER de RIBES, qui a quitté la séance pour protester contre le non-respect de l'ordre du jour.

Pour la bagagerie, M. Gilles BEAUVAIS rappelle le précédent du 4<sup>ème</sup> arrondissement, cet équipement initié par les Conseils de quartier fonctionnant à la satisfaction de tous les utilisateurs.

M. Gilles BEAUVAIS propose que le 1<sup>er</sup> arrondissement tire profit de l'expérience acquise dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement pour mener un projet qui lui soit propre dans la concertation la plus large possible.

M. le Maire fait remarquer que cette intervention ne fait pas partie de la question posée et ne relève d'ailleurs même pas du thème du présent CICA.

M. Gilles BEAUVAIS en convient et demande qu'il en soit fait de même avec toutes les autres interventions.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE précise que tous les éléments de réponse à la question posée par l'association « CURIOSITAS » se trouvent dans le bilan d'activités des Maisons des associations distribué à la présente séance.

Douze équipements de ce type existent actuellement et deux autres devraient être ouverts d'ici la fin de l'année 2006, respectivement dans les 6<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements.

L'objectif est d'atteindre 19 Maisons des associations d'ici l'été 2007, incluant d'ailleurs celle du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Le bilan fait apparaître que la fréquentation augmente avec le nombre de Maisons ouvertes, avec un fort phénomène d'entraînement, et en 2005 une moyenne de 100.000 prestations assurées, comme par exemple des locations de salle.

Les Maisons des associations ont drainé un public estimé à 100.000 personnes l'an dernier avec une amplitude horaire qui semble convenir aux usagers.

Pour le 59, rue de Rivoli et sa « filiale » du 111, rue Saint-Honoré, M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un squat d'artistes, le premier immeuble ayant été racheté par la Mairie de Paris tandis que le second lui appartenait déjà.

Des travaux de sécurité et de mise aux normes sont prévus dans l'immeuble du 59, rue de Rivoli, mais qui n'a pas été libéré à ce jour de ses occupants squatters, dont certains sont en dissidence avec le collectif initial.

La Mairie de Paris a prévu de les reloger provisoirement rue de la Tour des Dames dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, pour transformer l'immeuble du 59, rue de Rivoli en ateliers d'artistes, sans logement sur place.

Les occupants actuels du 59, rue de Rivoli ne retrouveront donc pas un domicile habitable à cette adresse puisqu'il n'est prévu d'y aménager que des ateliers de travail.

Le local du 111, rue Saint-Honoré fonctionne dans des conditions bien plus préoccupantes, notamment au niveau des accès et de la sécurité.

M. Jean-François LEGARET constate que la Mairie de Paris semble se contenter de laisser les squatters dans les lieux, sans agir, alors que la sécurité n'est plus respectée.

Pour l'avenir, il sera difficile pour la Mairie de Paris de faire évacuer les occupants actuels si d'aventure un projet de réaffectation pouvait aboutir pour l'immeuble du 111, rue Saint-Honoré.

M. Gilles BEAUVAIS fait remarquer que l'immeuble du 111, rue Saint-Honoré était vacant depuis des années, notamment à un moment où M. Jean-François LEGARET appartenait à l'exécutif municipal.

M. le Maire en convient et regrette de n'avoir pas pu faire aboutir le dossier à cette époque, tout en soulignant que le fonctionnement de l'immeuble serait resté bien complexe compte tenu de sa configuration.

**QUESTIONS DE M. Jacques CHAVONNET – PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS « CHATELET – LES HALLES ».**

*Depuis plus de 3 ans, nous réclamons une Maison des associations : en vain.*

*Nous savons que des locaux ont été retenus rue Jean Lantier, mais ils doivent être réhabilités et ne seront pas disponibles avant 2008.*

*Nous avons donc demandé un local provisoire et avons proposé d'utiliser une partie du Pavillon des Arts, libre depuis le printemps 2005. Or, nous avons appris que ce local était réservé à un « Bureau des Temps », nouveau département de la Mairie de Paris.*

*Nous sommes surpris (choqués) qu'une telle décision puisse être prise unilatéralement par l'Hôtel de Ville, sans concertation, avec les élus, le conseil de quartier et les associations pourtant toutes parties prenantes.*

*D'autant plus que les opportunités foncières sont inexistantes dans le 1<sup>er</sup> arrondissement sauf à préempter des bâtis privés dont le financement est hors de proportion avec le budget municipal.*

*La proposition d'utiliser l'ancienne halte-garderie (désaffectée depuis 5 ans...) est incompatible avec les besoins minima d'une Maison des associations : ce local comporte deux pièces, respectivement de +/- 40 et 60 m<sup>2</sup> aux contours irréguliers et permettant d'accueillir dans la plus grande un maximum de 20/25 personnes autour d'une table. De plus, ces locaux vétustes sont entièrement à rénover suivant une législation très stricte, vu leur destination.*

*Or, avec un minimum de concertation et avec le concours de toutes les parties concernées, nous sommes convaincus que nous pourrions trouver une solution qui nous permettrait de loger dans ce local (ex Pavillon des Arts) :*

- la Maison des associations,
- La Bagagerie,
- la Garderie

*et peut-être même le Bureau des Temps.*

*De plus, en mutualisant certains besoins (salle de réunions, personnel, secrétariat et équipements de bureau, surveillance, sécurité...) on réaliserait de larges économies d'échelle tout en satisfaisant au mieux tous les besoins exprimés par les acteurs sociaux.*

1) *Quelles sont les intentions de l'Hôtel de Ville pour régler ce problème dans les plus brefs délais ?*

2) *Quels sont les impossibilités qui s'opposeraient à la suggestion que nous faisons dans le cadre de la concertation prônée par le Maire de Paris ?*

M. le Maire déclare partager le scepticisme affiché par la présente question, le local de la Terrasse Lautréamont ne lui paraissant en aucun cas convenir pour y abriter une Maison des associations, fût-elle provisoire.

M. Jean-François LEGARET répète ne jamais avoir été consulté sur ce choix et qu'aucune étude de faisabilité, aussi succincte soit-elle, ne lui a été présentée.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE demande que l'étude de faisabilité réalisée par les services municipaux puisse être distribuée, précisant qu'une salle de réunion de 47 m<sup>2</sup> peut être créée, de même qu'une banque d'accueil, deux petits bureaux et un local informatique.

M. le Maire annonce découvrir cette étude, note que les travaux en cause sont substantiels et s'interroge sur le coût total de l'opération.

M. Jacques CHAVONNET considère que la superficie de la salle de réunion est insuffisante.

M. Jean-François LEGARET demande qu'un groupe de travail soit mis en place pour réfléchir à cet aménagement, avec notamment les responsables associatifs intéressés.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE se déclare favorable à cette suggestion en insistant sur l'aspect pragmatique de cette réflexion qui devra nécessairement associer des techniciens de la Ville.

M. Alain LE GARREC, Conseiller de Paris, demande quel est le sens exact de l'accord de Mme Marie-Pierre de la GONTRIE, s'il porte simplement sur le réaménagement intérieur du local de la Terrasse Lautréamont ou s'il doit également aboutir vers d'autres alternatives en cas de refus du local de la Terrasse Lautréamont.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE suggère qu'un point soit fait sur place, à partir du local existant, de manière à ce que les associations présentes puissent s'approprier le projet, avec un réel souci d'efficacité.

M. le Maire ne doute pas que les associations veuillent faire aboutir un projet de Maison des associations.

Pour le Pavillon des Arts, Mme Marie-Pierre de la GONTRIE rappelle que la grande salle de réunion qui y est prévue a vocation à être mutualisée, tant pour la concertation des Halles que pour les associations adhérentes à la Maison, sachant cependant qu'elle ne sera disponible qu'à l'issue des travaux du Pavillon des Arts, donc à l'automne 2007.

#### **QUESTIONS DE Mme Gisèle CHALEYAT – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « LES VERTS ILE-DE-FRANCE ECOLOGIE ».**

*1) Comment sera gérée la maison des associations ?*

- a) par la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement,*
- b) par les associations,*
- c) les services seront-ils tous gratuits ?*

*2) Pour assurer un plein succès au « Marché de Noël » et le faire connaître, pourrait-on organiser une inauguration officielle avec musique, autorités et représentants de la presse ?*

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE confirme que les services proposés par la Maison des associations seront tous gratuits, l'équipement restant municipal et relevant d'une co-gestion entre la Mairie de Paris et la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE ne détaille pas la procédure qui relève d'un dispositif législatif complexe, avec un multitude d'intervenants, mais signale simplement que le fonctionnement de la Maison des associations sera assuré par la Mairie de Paris jusqu'à son inscription comme équipement de proximité et donc co-géré avec la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Les personnels resteront sous statut municipal, le directeur étant recruté par le Maire de Paris après accord du Maire d'arrondissement.

M. le Maire signale que le choix du directeur n'a pas encore été abordé.

M. Jean-François LEGARET se déclare en accord avec la présentation faite par Mme Marie-Pierre de la GONTRIE du fonctionnement de la Maison des associations, en insistant sur le fait qu'une délibération doit être prise par le Conseil d'arrondissement pour sa localisation.

Pour le marché de Noël, M. le Maire rappelle avoir été échaudé par les exemples malheureux des années passées, raison pour laquelle la commission des animations du 1<sup>er</sup> arrondissement avait adopté en 2005 un moratoire pour les suspendre jusqu'à nouvel ordre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Adjointe au Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Indépendantes et des Métiers d'Art, a alors proposé à la mi-novembre 2005, d'organiser un marché de Noël autour de la Samaritaine, qui venait juste de fermer.

M. le Maire n'avait pas formulé d'objection à l'idée d'animer un quartier sinistré par la fermeture des grands magasins de la Samaritaine.

Il s'avère cependant que ce marché était mal implanté, sur un linéaire mal choisi, avec des chalets d'une qualité médiocre.

M. Jean-François LEGARET avait prévenu que si une telle opération devait se reproduire pour Noël 2006, il convenait de la préparer de manière plus professionnelle.

A ce jour, aucune demande n'a été faite en la matière autour de l'ancienne Samaritaine, ni même ailleurs dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

M. Gilles POURBAIX proteste de la poursuite de ce débat, sans aucun lien avec le thème du présent CICA.

M. le Maire rappelle que les associations membres du CICA sont libres d'aborder les sujets de leur choix.

Mme Gisèle CHALEYAT s'étonne qu'aucun projet n'aboutisse en 2006, puisqu'il lui semblait que le principe en avait été acté en conseil de quartier.

**QUESTION DE MME Catherine MATHON, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « SAINT HONORE VILLAGE ».**

*L'implantation de la Maison des associations est prévue rue Jean Lantier.*

*Cette situation géographique, très excentrée risque de rendre de facto cette maison inaccessible à nos adhérents et aux habitants de notre quartier très impliqués dans la vie associative.*

*La création provisoire de cette maison dans le Forum des Halles suscite les mêmes remarques et défavoriserait le fonctionnement des associations situées plus à l'ouest de l'arrondissement.*

*Pourquoi ne pas envisager un positionnement plus central et plus équitable pour tous ? Cette maison remplirait alors sa fonction : être un véritable lieu de rencontre, de rassemblement et de convivialité pour toutes les associations et tous les habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement désireux de s'investir dans la vie locale.*

M. le Maire reconnaît que la localisation de la rue Jean Lantier est loin d'être idéale, mais que le 1<sup>er</sup> arrondissement comporte des distances raisonnables d'un point à l'autre, ce qui n'est pas le cas de tous les arrondissements parisiens.

M. Gilles BEAUVAIS suggère que le débat sur la localisation définitive de la Maison des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement reste ouvert, puisque l'immeuble du 15, rue Jean Lantier ne rencontre pas l'unanimité, en raison de son caractère excentré.

M. Gilles BEAUVAIS demande donc que les recherches se poursuivent, la Mairie de Paris pouvant être amenée à acquérir un immeuble mieux situé au cœur du 1<sup>er</sup> arrondissement dans les prochains mois.

Mme Elisabeth BOURGUINAT regrette que ce débat tourne à la langue de bois et proteste contre l'absence totale de dialogue pour l'utilisation du Pavillon des Arts et le projet de bagagerie sur la Terrasse Lautréamont.

Pour la bagagerie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, il est précisé qu'elle n'est ouverte que deux heures par semaine, alors que le projet du 1<sup>er</sup> arrondissement prévoyait deux plages horaires quotidiennes de deux heures le matin et le soir.

M. le Maire suspend la séance pour cinq minutes.



A la reprise de séance, M. le Maire poursuit l'examen des questions.

**QUESTIONS DE M. Thierry SALMON – SECRETAIRE GENERAL DE L'ASSOCIATION « PARRAINAGE DES CHEVEUX BLANCS ».**

1) *En premier lieu, qu'envisage Mme Marie-Pierre de la GONTRIE pour soutenir les associations déjà existantes dans le quartier et en promouvant de nouvelles ?*

2) *Par ailleurs, que pense Mme Marie-Pierre de la GONTRIE de l'action de son collègue au Conseil de Paris ; M. Alain LE GARREC qui cherche à expulser notre association, présente dans le quartier depuis 1970 ? Sa première action en justice l'a débouté. Cependant, il s'obstine et nous passons en Appel début janvier.*

3) *Est-ce en harmonie avec la politique associative que Mme de la GONTRIE envisage pour le quartier des Halles ? Quels sont les projets associatifs inclus dans la rénovation du projet (MANGIN) des Halles ?*

4) *Que pense le Maire de Paris des différents projets associatifs et culturels du quartier ?*

M. le Maire signale avoir hésité à reprendre la formulation de cette question dans la mesure où elle porte atteinte à la réputation d'un élu du 1<sup>er</sup> arrondissement, et demande qu'à l'avenir les associations se dispensent de telles mises en cause personnelles.

M. le Maire constate que la question s'adresse principalement à M. Alain LE GARREC en sa qualité de bailleur, et ajoute avoir été informé par le président de la SEM Paris Centre des difficultés posées par l'occupation de ce local.

Il n'est cependant pas de la compétence d'un maire d'arrondissement d'arbitrer un litige entre un locataire et son bailleur.

M. Alain LE GARREC signale que l'expulsion de l'association en cause n'est pas de son fait mais qu'il s'agit d'une décision de la SEM Paris Centre, qui a effectivement demandé la libération des lieux pour permettre leur remise en état pour les réaffecter à usage associatif, conformément au droit en vigueur.

Pour le reste, une procédure judiciaire est en cours que M. Alain LE GARREC s'interdit de commenter.



M. Jacques CHAVONNET profite de la présence de Mme Marie-Pierre de la GONTRIE pour demander la mise à disposition de nouveaux guides des conseils de quartier à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, ces documents étant très appréciés.

Par ailleurs, M. Jacques CHAVONNET demande si une mise à jour est prévue.

Mme Marie-Pierre de la GONTRIE se réjouit que ces guides des conseils de quartier soient appréciés et veillera à ce que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement puisse bénéficier de nouvelles brochures.

**QUESTIONS DE M. Yves LENOIR – PRESIDENT DE LA CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DE SAINT ROCH.**

*En effet, notre association qui existe à Saint-Roch depuis 1836, est très liée aux services sociaux de votre mairie avec qui elle collabore, notamment pour les personnes isolées ou dans le besoin et vivant sur l'arrondissement.*

*Nos principales questions sont :*

*- les conditions à remplir pour intégrer la Maison des associations ?*

*- la liste des moyens matériels mis à la disposition des associations par cette maison et à quel coût ?*

*Bien que confessionnelle d'origine ainsi que dans ses raisons d'agir, et plutôt discrète dans son action, notre association devient aujourd'hui plus visible et tente de répondre aux préoccupations des personnes malheureuses sans aucune distinction.*

*C'est pourquoi la rencontre (voir la coordination) avec d'autres associations de secours, charitables ou humanitaires (mais localement) nous paraît utile dans le cadre de la Maison des associations ainsi que l'utilisation des moyens matériels offerts.*

Les éléments de réponse ayant déjà été apportés, l'association renonce à sa question.



M. le Maire remercie Mme Marie-Pierre de la GONTRIE de sa présence et des précisions qui ont été apportées pour l'aménagement du local de la Terrasse Lautréamont.

M. Jean-François LEGARET note qu'un groupe de travail se réunira sur place pour déterminer la configuration définitive, sachant que restera en suspens le projet de l'ouverture d'une bagagerie.

Le Maire de Paris s'est publiquement engagé en faveur de ce projet, son aboutissement ne devant pas conduire à l'abandon de la Maison des associations.

L'ouverture d'une bagagerie serait idéale avant la période hivernale, tandis que la Maison provisoire des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement n'est pas tenue par le respect d'une telle échéance.

M. Jean-François LEGARET laissera le soin à la Mairie de Paris de décider quelle est la meilleure localisation pour cette bagagerie et espère que les prochaines réunions aboutiront à un consensus.

Mme Claude TRAMBOUZE, Adjoint au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement chargé des Affaires Sociales et des Anciens Combattants, demande quel est le coût exact des travaux pour le local de la Terrasse Lautréamont.

M. le Maire ne manquera pas de lui communiquer les éléments dès qu'il en aura connaissance.



*La séance est levée à 20 h 05*



**ASSOCIATIONS PRESENTES AU COMITE D'INITIATIVE  
ET DE CONSULTATION DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT**

**LUNDI 9 OCTOBRE 2006**

---

- ASSOCIATION « ACCOMPLIR »
- ASSOCIATION « GLOB'HALLES »
- ASSOCIATION « VIVRE DANS LE QUARTIER DES HALLES, MORTORGUEIL, SAINT EUSTACHE, MONTMARTRE »
- AMICALE DES LOCATAIRES DU 118, RUE RAMBUTEAU
- ASSOCIATION « PARRAINAGE DES CHEVEUX BLANCS »
- ASSOCIATION « AD'AGE ASSISTANCE »
- CONFEDERATION GENERALE DES P.M.E. DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT
- ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS, CHATELET, LES HALLES
- ASSOCIATION « LES VERTS ILE-DE-FRANCE ECOLOGIE »
- ASSOCIATION « MAINS LIBRES »
- ASSOCIATION « LA FRANCE GENEALOGIQUE »
- ASSOCIATION « PARIS DES HALLES »
- CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS
- ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA ZONE PIETONNE DES HALLES
- ASSOCIATION « LIONS CLUB PARIS PALAIS ROYAL »
- CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DE SAINT ROCH
- UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLE DE MALADES MENTAUX - UNAFAM
- ASSOCIATION « CURIOSITAS »
- LA CHAMBRE DES PROPRIETAIRES UNPI PARIS ILE DE FRANCE
- ASSOCIATION « AMITIE FRANCE AMERIQUE LATINE »
- CENTRE D'ETUDES ET D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE : LA SOURDIERE
- ASSOCIATION « SAINT HONORE VILLAGE »

